

Portant validation de l'offre de la société Team Réseaux pour la maintenance du réseau d'éclairage public

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le rapport d'analyse des offres

Considérant la mise en concurrence effectuée ;
Considérant que l'offre de la société Team Réseaux est économiquement la plus avantageuse,

DECIDE :

De valider l'offre de la société Team Réseaux pour la maintenance du réseau d'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore, décomposée comme suit :

- Un montant de 35 000 € HT, prévue à la DPGF, relatif à la maintenance du matériel,
- Un montant maximum de 40 000 € HT par an relatif à des prestations de travaux, sur bons de commandes, en application des prix du bordereau des prix unitaires.